



61^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 2 – Dialogue interactif renforcé sur les rapports de la mission d'établissement des faits et du Haut-Commissaire sur le Soudan (ave l'aide de l'expert désigné)

Intervention du Luxembourg

26 février 2026

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Nous remercions le Haut-Commissaire et la Mission d'Etablissement des Faits pour leurs précieux rapports.

Le rapport illustre comment à El Fasher les Forces de Soutien Rapides ont, pendant des mois, asphyxié et terrorisé la ville. Bafouant toute règle du droit international humanitaire, que ce soit à travers les massacres à grande échelle, la destruction d'infrastructures civiles, l'utilisation de famine comme arme de guerre ou encore le recrutement d'enfants. Les violences sexuelles les plus cruelles ont été (je cite) « normalisées » par les auteurs des crimes. Enfin, le rapport établit que des actes de génocide ciblant les populations non arabes ont été commis.

Ce bilan dressé à El Fasher n'est pas unique, mais se répète à travers des larges parties du pays,

Face à ces horreurs, nous réitérons notre appel pour la protection de l'aide humanitaire, une cessation des hostilités, ainsi que la négociation d'une paix durable et inclusive. Après trois ans de guerre, rappelons-nous des trois demandes qui ont été faites par le peuple soudanais en 2019 : « liberté, paix et justice ».

Comment assurer à ce que ces appels de la population ne restent pas lettre morte et soient enfin entendus ?

(233 mots)